Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_030-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Guérin Catherine, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Votants : 23

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, LOUAZEL Eric, MOUCHOUX Denis, DRAGON Vanessa, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, ODIC Sabrina, BOUJU Nicolas, Loan VETIER, CONFLANT Linda, BOULANGER Nadège, DENOUAL Erwan, ROY Baptiste, FAISANT Catherine, BARBAULT Hervé, PLAINFOSSÉ Isabelle, SOHIER Benoît,
Étaient absents excusés : BEARNEZ Mélanie (donne pouvoir à Mme PLAINFOSSÉ Isabelle)
Étaient absents :
Secrétaire de séance : Brigitte LOMAKINE est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_030– OBJET : Élection des membres du centre communal d'action sociale (C.C.A.S).

Rapporteur : Catherine GUÉRIN, Maire

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Son conseil d'administration, présidé de droit par le maire, est composé à parité de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le maire, représentant notamment les associations œuvrant dans les domaines de l'action sociale, de la famille, des personnes âgées ou handicapées, ou de l'insertion.

Il est précisé que le nombre ne peut être supérieur à 16 et ne pas être inférieur à 8. En application des articles R 123-7 et suivants du code l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Il est précisé que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

5 membres extérieurs désignés par le Maire :
Elisabeth Belan (Secours catholique)
Marcel Lebon (Entraide alimentaire du Linon)
Bérangère Rouault (Accompagnement des personnes en situation de handicap)
Josette Gillardo (Représentante des ainées)
Sylvie Delacroix (Représentante des familles)

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_030-DE

Vu l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles ;

Une liste candidate :

5 membres du Conseil Municipal :
Gaëlle Fouere
Eric Louazel
Sabrina Odic
Loan Vetier
Vanessa Dragon

Nombre de votants : 23 (dont un pouvoir)
Nombre de bulletin blancs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 18
Nombre de voix pour la liste de Catherine Guérin : 18

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal décide :

- De fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

- Les membres du CCAS désignés par le conseil municipal sont les suivants :

- **Membres du Conseil Municipal**

Gaëlle Fouere
Eric Louazel
Sabrina Odic
Loan Vetier
Vanessa Dragon

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE

